

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



ÉDITO



Madame, Monsieur,

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique (extrait de l'article L 5211-39 du code général des collectivités publiques).

C'est pour moi un plaisir de vous présenter pour la 2^e année consécutive le rapport d'activité de la Communauté de communes puisque l'année 2015 a été riche de projets, d'événements et de réalisations, richesse aussi humaine et territoriale mise en valeur par le travail de tous les élus communautaires et des agents dont je salue l'implication.

Face à un contexte économique qui demeure fragile, nous devons nous efforcer d'optimiser nos moyens, tout en gardant l'objectif de rester au service de la population et des communes.

L'année 2015 a été marquée par l'adoption de la loi NOTRe, laquelle, je l'ai précisé clairement, n'est pas la nôtre puisqu'elle transfère d'autorité de nouvelles obligations et de nouvelles compétences aux Communautés de communes sans aucun moyen supplémentaire !

Localement, 2015 aura vu l'emménagement des services au nouveau siège des Etournelles, la prise de compétence «Plan Local d'Urbanisme» après de nombreuses réunions de travail et d'explications, mais aussi la création d'un service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols, première amorce du schéma de mutualisation.

Un effort de communication a également été fait, par la création d'une lettre d'information bimensuelle à destination des élus communaux et communautaires et des agents de la CCPB : cette réalisation permet de renforcer le lien primordial entre tous et de mieux faire connaître les nombreux dossiers traités.

Comme l'an dernier, ce rapport, je l'ai voulu simple et concis, afin de vous présenter les réalisations communautaires, comme les nombreux aménagements effectués sur les sites et sentiers d'intérêts touristiques, la mise en œuvre du schéma de développement touristique, la construction de nouveaux bâtiments à vocation économique ou encore la mise en place de la collecte sélective... Vous y trouverez la totalité des actions de l'année.

Notre territoire est riche d'atouts et d'opportunités, vous pourrez le constater au fil des pages, les projets ne manquent pas, confirmant ainsi que l'ambition de la Communauté de communes pour son territoire reste forte. Avec l'ensemble des agents que je remercie pour leur engagement et tous les élus mobilisés, nous réussirons ce pari sur l'avenir.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Patrick PERRÉARD
Président

Et les Conseillers Communautaires

SOMMAIRE

01 Un territoire, une organisation institutionnelle

- » Les communes de la CCPB p. 4-5
- » Les instances communautaires p. 6
- » L'organisation communautaire p. 7
- » Les compétences de la CCPB p. 8
- » Les commissions p. 9
- » L'organigramme des services de la CCPB p. 10
- » Le fonctionnement de l'instance communautaire p.11-13
- » L'actualité de la CCPB p. 14

02 Relations transfrontalières

- » L' ARC Syndicat Mixte p. 15

03 Infrastructures et équipements

- » Le centre aquatique Valséo p.16

04 Développement touristique

- » Les actions 2015 p. 17-18

05 Développement économique

- » Le parc d'activité, la pépinière d'entreprises, les affaires foncières p. 19-20
- » L'emploi et la formation p. 21

06 Déchets ménagers

- » La collecte des déchets ménagers p. 22
- » Le tri sélectif et la collecte en porte à porte p. 23

07 Aménagement du territoire

- » La prise de compétence : PLU p. 24

08 Nouveau service commun

- » La création du service ADS p. 25

09 Finances

- » L'évolution des taux / FPIC p. 26
- » Le budget général / DGF p. 27
- » Le budget gestion des déchets ménagers p. 28

10 CLIC / Seniors et Santé

- » Le bilan de l'activité 2015 p. 29-30

11 Agriculture

- » L'installation d'un maraîcher sur le territoire p. 31

12 Services à la population

- » L'EIJAA p. 32
- » L' Arche de Noé, l'OPAH-RU p. 33

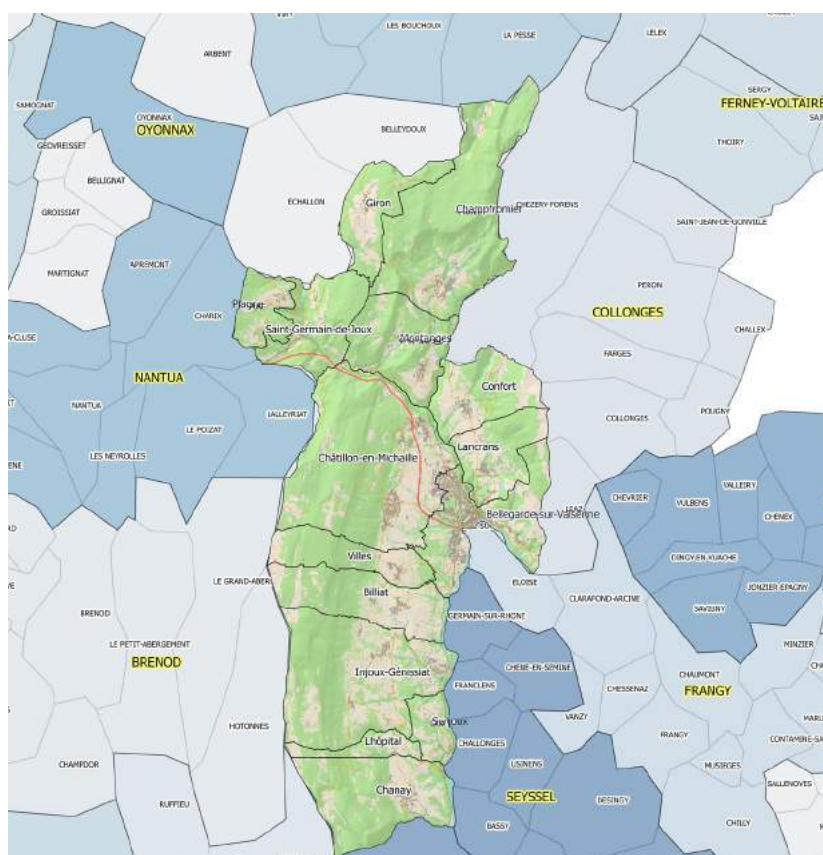
13 Communication

- » Le partenariat associatif, le bulletin annuel, la lettre interne Info Com Com p. 34
- » Glossaire p. 35

01

Un territoire, une organisation institutionnelle

LES COMMUNES DE LA CCPB



EN 2015, LA CCPB COMPTE

20 893 habitants ET **15** communes

	Communes	Surface en km ²	Population Municipale En 2015
1	Bellegarde-sur-Valserine	15,4 km ²	11 630
2	Billiat	14 km ²	547
3	Champfromier	31,9 km ²	696
4	Chanay	18,4 km ²	636
5	Châtillon-en-Michaille	37,7 km ²	3136
6	Confort	11,3 km ²	553
7	Giron	9,4 km ²	168
8	Injoux-Génissiat	29,5 km ²	1117
9	Lancrans	9,6 km ²	1038
10	Lhôpital	3,8 km ²	53
11	Montanges	13,6 km ²	333
12	Plagne	6 km ²	134
13	Saint-Germain-de-Joux	11,4 km ²	455
14	Surjoux	4,3 km ²	75
15	Villes	9 km ²	362
TOTAL		225,3 km²	20 893





01

Un territoire, une organisation institutionnelle

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le regroupement de 15 communes permet d'élaborer des projets communs de développement dans un esprit solidaire et d'offrir un même service rendu à la population sur l'ensemble du territoire ; de mutualiser les ressources et de devenir l'interlocuteur privilégié d'instances publiques et privées pour un plus grand rayonnement de notre territoire. La Communauté de communes a une fiscalité propre, dite « additionnelle », c'est à dire qu'une partie des taxes d'habitation, taxes foncières, taxes foncières non bâti, cotisation financière des entreprises prélevée sur l'ensemble des contribuables du territoire lui revient afin d'être autonome. La CCPB perçoit également d'autres taxes et recettes ainsi que des dotations de l'Etat.

1/ LE PRESIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la communauté. Il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté. Il est le chef des services de la communauté et la représente en justice.

2/ LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien est administrée par un conseil communautaire, composé de 48 délégués titulaires et de 6 délégués suppléants représentant les 15 communes membres.

3/ LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire, en plus du Président et des 10 Vice-présidents, est composé de 9 autres conseillers communautaires.

4/ LES COMMISSIONS

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les dossiers avant leur présentation en bureau ou conseil communautaire.

Sous l'impulsion d'un Vice-président, elles proposent et élaborent des projets en fonction des ressources disponibles et des réglementations en vigueur.

11 Commissions thématiques :

- Relations transfrontalières
- Infrastructures, gestion des équipements
- Développement touristique, entretien et gestion des sites
- Développement économique, emploi / formation,
- Déchets ménagers et gestion des déchetteries
- Aménagement du territoire
- Etude des nouvelles compétences
- Seniors et santé
- Finances
- Agriculture, forêt, espaces naturels
- Politique du logement, cadre de vie, actions d'insertion, services à la population

L'organisation communautaire

L'élection des conseillers communautaires a lieu en même temps que l'élection des conseillers municipaux. L'article L.273-3 du Code électoral dispose en effet que « les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci dans les conditions prévues à l'article L.227 ».

→ Le Président



Patrick PERRÉARD
Président

→ Les 10 Vice-présidents



Régis PETIT,
1^{er} Vice-président

délégué aux relations avec les partenaires institutionnels, suivi des contrats de développement et relations transfrontalières



Albert COCHET,
Vice-président

délégué aux infrastructures, nouveaux équipements et gestion des équipements



Jean-Pierre FILLION,
Vice-président

délégué au développement touristique, entretien et gestion des sites



Françoise DUCRET,
Vice-présidente

déléguée au développement économique, emploi-formation, économie sociale & solidaire



Serge RONZON,
Vice-président

délégué aux déchets ménagers et à la gestion des déchetteries



Gilles THOMASSET,
Vice-président

délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire et de l'espace



Henri CALDAIROU,
Vice-président

délégué à l'étude des nouvelles compétences, à la CLETC et à la politique en faveur des services communs



Gilles MARCON,
Vice-président

délégué à la gestion financière, au CLIC et à la santé



Jean-Marc BEAUQUIS,
Vice-président

délégué à l'agriculture, la forêt, les espaces naturels, au suivi des travaux et des chantiers et représentations extérieures



Jacqueline MENU,
Vice-présidente

déléguée à la politique du logement, cadre de vie, actions d'insertion et services à la population



01

Un territoire, une organisation institutionnelle

LES COMPÉTENCES DE LA CCPB

Les communes membres de la Communauté de communes forment l'espace communautaire. La Communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un périmètre de solidarité, en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de communes exerce, de plein droit en lieu et place des communes membres, la conduite d'actions d'intérêt communautaire et les compétences définies dans les statuts.

1/ LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire (SCoT, CDDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes en lien avec l'ARC Syndicat Mixte), Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale)
- Action de développement économique et touristique (Parc d'Activité des Etournelles et de Vouvray, pépinière d'entreprises, aménagement de sites ou équipements touristiques d'intérêt communautaire),
- Politique du logement et cadre de vie (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat),
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipements et

services (centre aquatique Valséo, Maison de l'Emploi, de l'Économie et de la Formation),

2/ LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement (collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion d'un réseau de déchetteries, réhabilitation des espaces agricoles et forestiers),
- Action sociale d'intérêt communautaire (animation et gestion du CLIC, conduite et réalisation de chantiers d'activité et d'utilité sociales / partenariat avec EIJAA),
- Services à la population (Gestion de la fourrière animale intercommunale, participation au fonctionnement de la Maison d'accès au droit de Nantua).

48
conseillers
communautaires
titulaires

6
conseillers
communautaires
suppléants

10
vice-présidents

Les commissions

RELATIONS

TRANSFRONTALIÈRES

Régis PETIT (VP)

Marie-Antoinette MOUREAUX
Céline ECUYER
Henri CALDAIROU
Christophe MAYET
Gilles THOMASSET
Rose-Marie GERMAIN

INFRASTRUCTURES, GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Albert COCHET (VP)

Jean-Paul PICARD
Mourad BELLAMMOU
Jacques DECORME
Jean-Sébastien BLOCH
Anne-Marie CHAZARENC
Jean-Claude BOUDSOCQ
Bernard DUBUISSON
Rose-Marie GERMAIN

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Jean-Pierre FILLION (VP)

Fabienne MONOD
Marie-Françoise GONNET
Odile GIBERNON
Daniel DUCRET
Yvon BACHELET
Florence PONCET
Anne-Marie CHAZARENC
Eric TARPIN-LYONNET
Joël PRUDHOMME
Daniel PATUEL
Gustave MICHEL
Jean-Michel ROLLET

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI FORMATION

Françoise DUCRET (VP)

Jacques DECORME
Bernard MARANDET
Isabelle DE OLIVEIRA
Sonia RAYMOND
Frédéric TOURNIER
Christophe MAYET
Christian DECHELETTE

DÉCHETS MÉNAGERS ET GESTION DES DÉCHETTERIES

Serge RONZON (VP)

Jean-Paul PICARD
Anne-Marie CHAZARENC
Joël PRUDHOMME
Frédéric MALFAIT
Philippe DINOCHÉAU
Guy SUSINI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ESPACE

Gilles THOMASSET (VP)

Bernard MARANDET
Marie-Antoinette MOUREAUX
Sonia RAYMOND
Jean-Claude BOUDSOCQ
Daniel DUCRET
Jean-Pierre GABUT
Edith BRUNET
Pierre EVRARD
Guy SUSINI

ÉTUDES DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Henri CALDAIROU (VP)

Yves RETHOUZE
Jean-Marc BEAUQUIS
Daniel DUCRET
Florence PONCET
Michel JERDELET
Jean-Jacques HUMBERT
Christiane ZAGAGNONI
Christophe MAYET
Frédéric MALFAIT
Daniel PATUEL
Gustave MICHEL
Gilles THOMASSET
Jean-Michel ROLLET
Guy SUSINI

FINANCES

Gilles MARCON (VP)

Yves RETHOUZE
Daniel DUCRET
Florence PONCET
Rose-Marie GERMAIN

SENIORS ET SANTÉ

Gilles MARCON (VP)

Lydiane BENAYON
Gilles FAVRE
Céline ECUYER

AGRICULTURE, FORÊT, ESPACES NATURELS

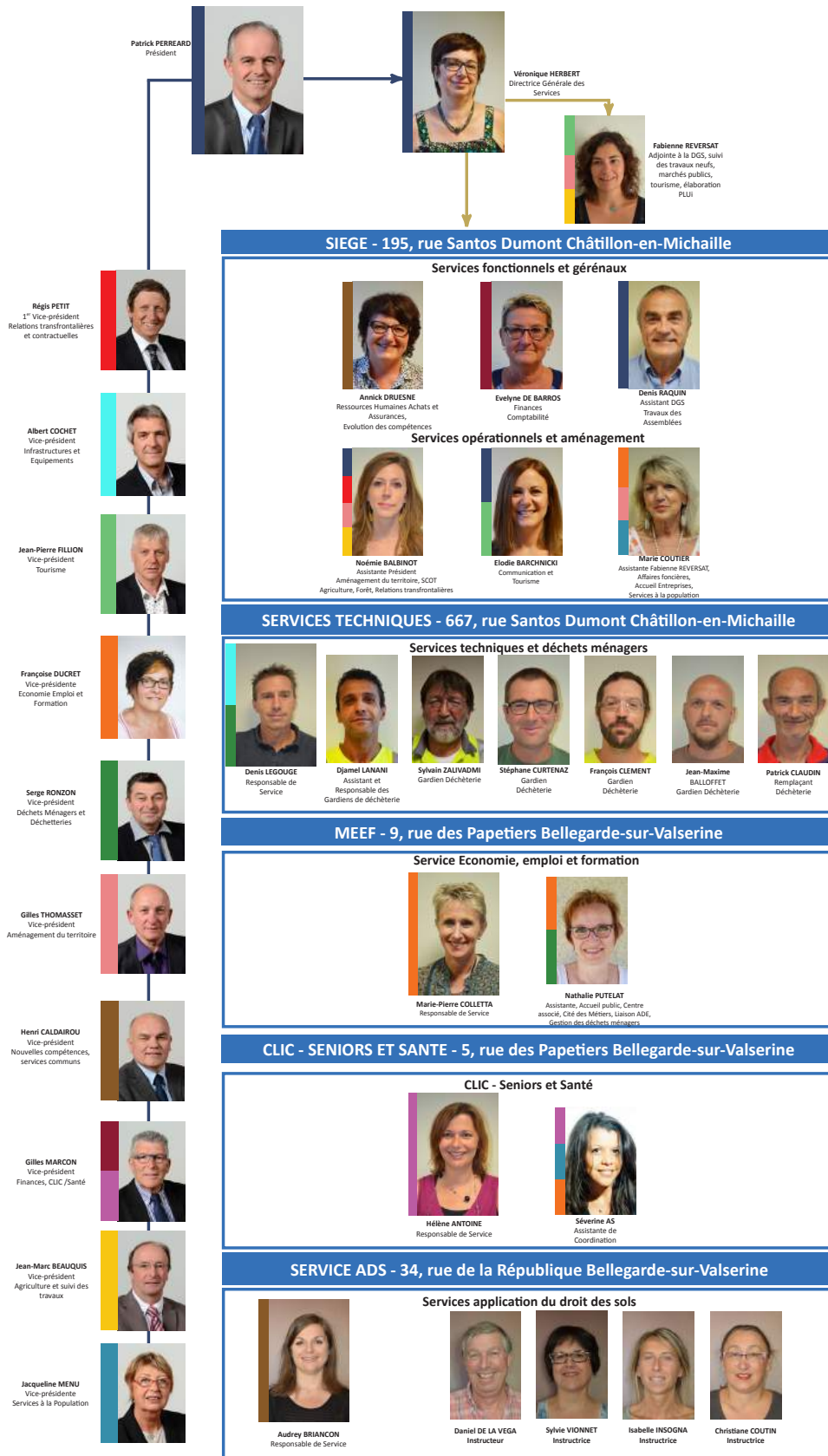
Jean-Marc BEAUQUIS (VP)

Jean-Claude BOUDSOCQ
Jean-Pierre GABUT
Michel JERDELET
Bernard DUBUISSON
Gustave MICHEL

POLITIQUE DU LOGEMENT, CADRE DE VIE, ACTIONS D'INSERTION, SERVICES A LA POPULATION

Jacqueline MENU (VP)

Marie-Françoise GONNET
Bernard MARANDET
Marie-Antoinette MOUREAUX
Jean-Sébastien BLOCH
Yvon BACHELET
Anne-Marie CHAZARENC
Daniel BRIQUE
Christiane ZAGAGNONI
Frédéric MALFAIT
Jean-Michel ROLLET



Le fonctionnement de l'instance communautaire

Le Conseil communautaire se réunit tour à tour, dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté. Ainsi, cette année, les conseils se sont déroulés successivement à Lancrans, Saint-Germain-de-Joux, Confort, Billiat et Bellegarde-sur-Valserine.

Activité du Conseil communautaire au cours de ses 5 séances

(29 janvier, 12 mars, 28 mai, 1^{er} octobre et 17 décembre)

Délibérations prises par le Conseil au cours de l'année 2015 :

01 - Organisation Institutionnelle

- Changement statutaire : changement du siège social de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) de l'Ain
- Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
- Complément de délégations d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire

02 - Relations Transfrontalières

- Motion contre la réorganisation de l'offre TGV Lyria entre Genève et la France

03 - Infrastructures et Équipements

- Gestion du centre aquatique intercommunal : révision des tarifs annexés au marché de délégation du service public avec la société Vert Marine

05 - Développement Économique

- Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2014
- PAE des Etournelles – construction d'un bâtiment-relais pour la société SONIMAT
- PAE de Vouvray à Châtillon-en-Michaille : avenant n°2 au compromis de vente du 13 octobre 2009 entre la CCPB et la SARL Bellegarde Village des Alpes
- PAE de Vouvray à Châtillon-en-Michaille : avenant à la promesse de vente du 13 octobre 2009 entre la CCPB et Bergerac Outlets SAS
- PAE de Vouvray à Châtillon-en-Michaille : compromis de vente entre la CCPB et la SARL Clinique de La Balme

06 - Déchets Ménagers

- SIDEFAGE : modification des statuts (2 délibérations)
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2014
- Autorisation de gérer le système de vidéoprotection pour les déchetteries des communes d'Injoux-Génissiat et Châtillon-en-Michaille et le quai de transfert d'Arlod

07 - Aménagement du Territoire

- Prescription de la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et définition des objectifs poursuivis
- Révision du SCOT : définition des modalités de concertation
- Arrêt des modalités de collaboration entre la CCPB et les communes membres pour l'élaboration du PLUiH
- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation
- Droit de préemption urbain : avis sur les DIA déposées depuis le 18 novembre 2015
- Poursuite des procédures d'évolution des PLU engagés préalablement au transfert de la compétence PLU par les communes membres
- Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) et du droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la CCPB

09 - Finances

- Finances : débat d'orientation budgétaire 2015
- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2014 des budgets de la CCPB
- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- Vote des taux de la fiscalité directe locale « additionnelle »
- Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- Vote des Budgets Primitifs 2015
- Décision modificative n°1 du Budget Général
- Décision modificative n°1 du Budget Déchets Ménagers
- Liste des locaux industriels et commerciaux ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016

33
délibérations
adoptées

Le fonctionnement de l'instance communautaire

Le Bureau communautaire exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil communautaire. C'est une instance d'examen et d'arbitrage des projets. Il se réunit régulièrement pour préparer et instruire les dossiers qui seront soumis au vote du conseil communautaire.

Activité du Bureau communautaire au cours de ses 4 séances (9 avril, 25 juin, 17 septembre et 29 octobre)

Décisions prises par le Bureau au cours de l'année 2015 :

01 - Organisation Institutionnelle

- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- Recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Convention de prestation de services avec la commune de Bellegarde-sur-Valserine
- Modification du tableau des emplois
- Convention avec la CCHB pour remboursement de CET

02 - Relations Transfrontalières

- Position du Pays Bellegardien suite à l'étude d'opportunité visant le déploiement d'un réseau de lieux de travail partagés sur le Grand Genève
- Convention de coopération métropolitaine - Inscription du projet - Valorisation du pôle d'échange multimodal de Bellegarde CCPB / Ville de Bellegarde

04 - Développement Touristique

- Convention entre la CCPB et la CCPG : actions de promotion touristique communes
- Projet de contrat pour obtention du label « Rivières Sauvages » Dorches - Vézéronce
- Dinoplagne® : demande de subvention au Conseil départemental de l'Ain pour des travaux de protection contre l'altération et l'érosion des sols et valorisation du site
- Convention avec les communes concernées au sujet du fonctionnement des bornes pour camping-cars : prise en charge des fluides autres que le téléphone
- Dinoplagne® : demande de subvention au Conseil départemental de l'Ain pour des travaux complémentaires de protection et de valorisation du site
- Label « Rivières Sauvages » : demande de subvention pour la sécurisation de la cascade du Pain de Sucre à Surjoux
- Avenant n° 1 à la convention du 4 juillet 2014 avec l'Office de tourisme de Bellegarde et sa Région relative à l'attribution de la subvention pour l'année 2015
- Approbation du contrat label « Rivières Sauvages » pour la Valserine
- Dinoplagne® : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ain pour des travaux de protection hivernale du site

05- Développement Économique

- Demandes de subvention pour le projet de bâtiment-relais (Tecnam Fly Center) au Conseil départemental de l'Ain et à l'Etat
- Échange de terrains entre la CCPB et la ville de Bellegarde-sur-Valserine
- Attribution du marché relatif au projet de bâtiment-relais dans le PAE des Etournelles (SONIMAT)
- EPF de l'Ain : programme d'acquisitions foncières 2015 – Validation des opportunités suite à la demande de la commune de Champfromier
- Attribution du marché de travaux à l'Entreprise Générale pour la construction d'un atelier-relais pour la société Tecnam
- Contrat de location du bâtiment-relais avec la société Tecnam Fly Center
- PAE de Vouvray : acquisition de terrains de la SCI Darblay
- MEEF : Centre associé à la Cité des Métiers de Genève : demandes de subventions à la Région Auvergne Rhône-Alpes et au Conseil départemental de l'Ain dans le cadre de la dotation territoriale et demande de labellisation
- Conduite avec portage et animation du 5^{ème} Forum de l'Emploi sur la Communauté de Communes du Pays Bellegardien par la Maison de l'Emploi, de l'Économie et de la Formation
- Pépinière d'entreprises : aménagement de loyer à hauteur de 50 % pour la SARL Ycone
- PAE Etournelles : avenant n° 1 au marché de construction du bâtiment-relai Sonimat
- Bâtiment rue Clément Ader : bail commercial à Home Cyt Renov
- Demande de dotation au Conseil départemental de l'Ain dans le cadre de la Compensation financière franco-genevoise pour les actions de développement économique confiées à l'ADE et InnoVales
- Demande de dotation au Conseil départemental de l'Ain dans le cadre de la Compensation financière franco-genevoise pour le bâtiment relais TECNAM
- PAE Etournelles : Pépinière d'entreprises : renouvellement de la convention d'utilisation de locaux pour la SARL Ycone
- Parc d'activité économique de Vouvray : convention de prestations de service avec la ville de Bellegarde-sur-Valserine pour l'étude des VRD
- Etablissement public foncier de l'Ain : validation des opportunités pour l'année 2016

- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé ».
- Demande de subvention au Conseil départemental de l'Ain et Conseil régional Rhône-Alpes
- Bâtiment rue Clément Ader : bail précaire à G-CYT RENOV SAS
- Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le poste d'animation RH
- Acquisition et aménagement d'un ensemble immobilier futur siège CCPB - demande participation financière auprès du Conseil départemental de l'Ain

06 - Déchets Ménagers

- Avis sur le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Ain
- Demande de subvention au Conseil départemental de l'Ain pour des travaux sur les hauts de quai de la déchetterie d'Injoux-Génissiat
- Convention avec OCAD3E pour la valorisation des équipements électriques et électroniques
- Convention avec SCRELEC pour la valorisation des piles et accumulateurs
- Convention avec ABATER pour la valorisation des palettes en bois
- Attribution du marché de services de prestation de stockage, enlèvement, recyclage et traitement des déchets recueillis dans les déchetteries de la CCPB
- Convention avec l'éco-organisme RECYCLME 01 pour la collecte et la valorisation des consommables d'impression
- Convention tripartite d'occupation du domaine privé pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables entre la CCPB, la société Eco-Déchets et les propriétaires concernés
- Gestion des déchets ménagers et assimilés sur le périmètre de la CCPB : Lot n°1 : Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et enquête de dotation - Avenant n°2 au marché avec Plastic Omnium SU
- Gestion des déchets ménagers : tarification pour des collectes supplémentaires aux entreprises et aux particuliers

07 - Aménagement du Territoire

- Avis sur compatibilité avec SCOT Pays Bellegardien pour révision allégée
- Avis à émettre au titre de la compatibilité avec le SCOT sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Lancrans

08 - Nouvelles compétences / Mutualisation

- Mutualisation des services : mise en place du service commun d'Application du droit des sols (ADS) et approbation de la convention-type de fonctionnement avec les communes
- Convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Injoux-Génissiat pour le service ADS
- Convention avec la commune de Bellegarde pour la gestion du service ADS

09 - Finances

- Décision modificative n°2 du Budget Déchets Ménagers
- Décision modificative n°2 du Budget Général
- Décision modificative n°3 du Budget Général
- Décision modificative n°3 du Budget Déchets Ménagers
- Marchés publics : modification des seuils des marchés publics à compter du 1^{er} octobre 2015

70
décisions de
bureau
adoptées

10 - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

- CLIC du Pays Bellegardien : signature de la Charte territoriale des solidarités autour des Aînés avec la MSA Ain-Rhône
- Convention entre le Département de l'Ain, la Communauté de communes du Pays de Gex, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et le Réseau Mnémosis

11 - Agriculture

- Attribution du marché relatif au projet de bâtiment agricole pour le maraîchage à Billiat
- Avenant à la convention « Construire un ressource forestière pour l'avenir »
- Demande de subvention auprès du Conseil régional Rhône-Alpes et du Conseil départemental de l'Ain pour le projet de maraîchage à Billiat
- Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) : mise en œuvre du PAEC du Massif du Bugey
- Avenant au marché de construction d'un bâtiment de maraîchage à Billiat

12 - Services à la Population

- Logement : attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU
- EIJAA : convention pour inventaire des réservoirs de biodiversité
- Logement : attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU
- Allocations d'aides financières au titre de la politique partenariale au Centre d'Intervention et de Secours de Bellegarde et l'association sportive lycée Saint-Exupéry
- Renouvellement de la convention avec l'Arche de Noé pour l'exercice de l'activité de fourrière animale intercommunale / Modification des tarifs
- Fourrière animale : mise à disposition d'un terrain par la ville de Bellegarde-sur-Valserine

01

Un territoire, une organisation institutionnelle

L'ACTUALITÉ DE LA CCPB

1/ L'ARRIVÉE DE FABIENNE REVERSAT

Fabienne REVERSAT, 41 ans, a rejoint la CCPB au début du mois de mai en tant que Directrice Générale Adjointe et a sous sa responsabilité :

- le service développement touristique,
- les marchés publics,
- les travaux neufs dont les bâtiments relais,
- l'élaboration du PLUi.

Auparavant Directrice Générale des Services Prospective au sein de la Communauté de Communes du Haut-Bugey, elle gérait les pôles : Développement économique, Politique sportive, Aménagement de l'espace (planification et ADS) et Cadre de vie (transport, tourisme et actions sociales).



2/ LE NOUVEAU SIÈGE DE LA CCPB

Les services administratifs de la CCPB, initialement installés au 5 rue des Papetiers à Bellegarde-sur-Valserine, ont déménagé les 26 et 27 octobre dans les nouveaux locaux réaménagés sur le parc d'activité des Etournelles, au 195 rue Santos Dumont à Châtillon-en-Michaille.



3/ LA CONFÉRENCE «UN MAIRE DE FAMILLE»

Une conférence gesticulée, intitulée «Un maire de famille» a été donnée le 26 mars par Nicolas DEBRAY au pôle culturel de Bellegarde. Un atelier-débat, sur le thème «Quelle organisation territoriale pour l'avenir du Pays Bellegardien ? » a suivi cette conférence.

Patrick PERRARD, Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a le plaisir de vous convier à une soirée :

Conférence gesticulée « Un maire de famille »
par Nicolas DEBRAY

suivi d'un atelier - débat sur le thème :
« quelle organisation territoriale pour l'avenir du Pays Bellegardien ? »
le Jeudi 26 mars 2015
de 18h30 à 21h30

Programme :
18h30 à 19h30 : Conférence gesticulée
19h30 : Pause casse-croûte
Des ateliers pour poursuivre la réflexion...

au Pôle Culturel de Bellegarde-sur-Valserine,
Place du Général de Gaulle,
(salle de la NEF).

Inscriptions prioritaires auprès d'Élodie BARCHINCKI
0606.360033@cccpb.fr ou 06 85 08 74 75
avant le jeudi 19 mars.

02

Relations transfrontalières Vice-président : Régis PETIT

L'ARC SYNDICAT MIXTE Convention de coopération métropolitaine

Le Genevois français est marqué par d'importants enjeux en termes de dynamique urbaine, d'équilibre économique et social, de mobilité, de préservation de l'environnement et des espaces ruraux, de développement de services et d'équipements.

Au regard de ces enjeux, l'État et la Région Auvergne Rhône-Alpes ont décidé d'inscrire un partenariat renforcé avec l'ARC et le territoire du Genevois français à travers le volet territorial du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 et la conclusion d'une convention territoriale de coopération métropolitaine.

Cette démarche est axée autour de 4 domaines prioritaires :

- le développement de l'offre de transports en commun et des

projets innovants en matière de mobilité,

- l'aménagement durable en favorisant l'accès à un logement abordable, la maîtrise du foncier et la transition énergétique,
- l'accès à l'emploi à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève internationale,
- le développement de l'offre en enseignement supérieur et en formation.

L'élaboration et la mise en œuvre de la convention de coopération métropolitaine fait l'objet d'un protocole d'actions précisant les opérations retenues. Au terme d'une phase de concertation, l'ARC a proposé l'inscription d'une série d'opérations à la convention de coopération métropolitaine. Le comité syndical de l'ARC a

approuvé, lors de sa séance du 18 juin, le protocole d'actions finalisé : en complément, chaque EPCI membre de l'ARC a approuvé l'inscription du projet de leur territoire respectif.

Pour le Pays Bellegardien, le projet inscrit porte sur l'insertion urbaine du pôle d'échanges multimodal de Bellegarde. À la suite de l'étude PSD Bellegarde 2030, il s'agit de poursuivre sur ce quartier des études de faisabilité et de pré-programmation, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Bellegarde, ainsi que les acquisitions foncières par l'intermédiaire de l'EPF de l'Ain pour un coût total prévisionnel de 800 000 € HT et une subvention attendue de la Région Auvergne Rhône-Alpes de 240 000 €.

LES DÉLÉGUÉS

» Titulaires : Régis PETIT, Christophe MAYET, Marie-Antoinette MOUREAUX

» Suppléants : Gilles THOMASSET, Henri CALDAIROU, Rose-Marie GERMAIN

03

Infrastructures et équipements Vice-président : **Albert COCHET**

VALSÉO Centre aquatique intercommunal

Le société VERT MARINE gère, par délégation de service public, le centre aquatique intercommunal Valséo depuis le 8 novembre 2012.

1/ LA FRÉQUENTATION

LES FAMILLES	NOMBRE DE PASSAGES	Comparatif 2014 / 2015	LES PASS	NOMBRE DE PASS	Comparatif 2014 / 2015
Public piscine	48 697	-4,50%	Aquatique	161	21,10%
Scolaires	21 150	-9,60%	Matin	56	-1,70%
Activités	29 468	1,80%	Aquaforme	24	4,30%
Forme	16 693	0,40%	Wellness	336	20,90%
Association /Club	11 987	0,50%	Liberté	359	5,60%
TOTAL	127 995	-2,15%	TOTAL	936	13,56%

2/ LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2015



CRÉATION D'UN ABRI SCOLAIRE

Les travaux de l'abri scolaire, un espace d'attente destiné aux groupes scolaires devant l'accès des vestiaires collectifs de Valséo, ont démarré le mardi 25 août et ont duré deux mois.

LES FAMILLES	CA 2014	CA 2015	Comparatif 2014 / 2015
Public piscine	233 685,95 €	230 678,65 €	-1,30%
Scolaires	73 090,89 €	63 606,20 €	-13,00%
Activités	309 532,40 €	324 888,75 €	5,00%
Forme	178 846,70 €	180 187,26 €	0,80%
Association /Club	56 249,35 €	56 956,00 €	1,30%
Divers	9 764,56 €	11 062,65 €	13,30%
TOTAL	861 169,85 €	867 379,51 €	0,72%

LES CHIFFRES CLES

EN 2015 :

- » 867 379.51€ TTC de chiffre d'affaires
- » 127 995 entrées sur l'année 2015
- » 21 150 passages scolaires en 2015



04

Développement touristique Vice-président : Jean-Pierre FILLION

ACTIONS 2015

Le schéma de développement touristique

1^{ère} année de mise en oeuvre

Le rapport final du schéma de développement touristique a fait l'objet d'une présentation aux conseillers communautaires qui avaient validé préalablement le diagnostic et retenu le scénario le plus ambitieux : devenir une station touristique de séjours.

Les élus ont défini 3 axes jugés prioritaires pour démarrer la phase de mise en oeuvre du schéma :

- **Mettre en place une stratégie marketing de promotion touristique du territoire**

- **Qualifier et maintenir la qualité**

des sites et des itinéraires d'intérêt touristique

- **Développer des pôles d'attractivité touristique pour le territoire**

LANCEMENT DE LA STRATÉGIE MARKETING DE PROMOTION DU TERRITOIRE

En septembre, deux bureaux d'études ont été retenus pour respectivement déclinier le

positionnement du territoire dans le cadre d'une charte graphique, préparer un plan de communication et de promotion et faire émerger un événementiel touristique.

Le premier comité de pilotage relatif à la stratégie marketing de promotion touristique s'est déroulé le 12 novembre. Il avait pour but de définir le positionnement marketing du Pays Bellegardien.

LES CHIFFRES CLES

EN 2015 :

- » **174 735.36 € pour le tourisme en fonctionnement et investissement**
- » **20 651 € pour la mise à disposition du service randonnée CCPG + matériel**
- » **12 036 € pour les travaux sur le sentier des Pertes de la Valserine**
- » **138 700 € en investissement pour le site Dinoplagne[®]**
- » **5 réunions de la commission Tourisme**
- » **4 réunions du comité de pilotage pour l'élaboration de la stratégie marketing de territoire**
- » **1 séminaire, le 15 octobre**

Les différents projets

La commission Tourisme travaille également sur les sites et itinéraires d'intérêts touristiques afin de maintenir une qualité optimum sur l'ensemble du territoire.

TRAVAUX DE LA VALSERINE SUITE AUX CRUES

Deux entreprises sont intervenues sur le site des Pertes de la Valsérine suite aux fortes crues du début du mois d'avril pour remettre le chemin d'accès en état et pour évacuer tout le bois accumulé.



TRAVAUX DE LA VOLFERINE

L'accès au sentier des Gorges de la Volferine était assez difficile. Aussi, pour faciliter le passage aux promeneurs et randonneurs, des marches en rodin ont été aménagées et l'escalier de l'entrée complètement refait par l'entreprise Becot Paysagiste le 26 août.



INSTALLATION D'UNE MAIN COURANTE AU PAIN DE SUCRE

Les travaux pour l'installation d'une main courante à la cascade du Pain de Sucre se sont achevés le 22 octobre.

INSTALLATION DU PARCOURS VTT SUR LA VOIE DU TRAM

Tous les anciens modules du parcours de santé de la Voie du Tram ont été démontés et remplacés par des modules pour un parcours VTT.

Les travaux se sont déroulés durant la première quinzaine d'octobre.



DINOPLAGNE®

Le site paléontologique de Dinoplagne® a pu rouvrir ses portes au grand public au printemps 2015 après plusieurs semaines de travaux. En effet, afin d'être protégé des intempéries, du ruissellement, du gel et du dégel, le site avait été totalement recouvert d'une bâche et de gravelette à l'automne 2012.

L'entreprise ROUX TP a été chargée d'ôter la bâche protectrice pour redécouvrir les empreintes, de gérer les végétaux des pourtours, de creuser des tranchées afin de maîtriser les ruissellements à l'aide de drains et de créer un cheminement logique tout autour des deux pistes.



Des visites commentées ont été organisées tout au long de l'été : 44 visites (247 adultes, 61 adolescents et 67 enfants de moins de 10 ans). Le nombre de visiteurs en visite spontanée n'a pu être comptabilisé mais l'engouement pour le site reste entier au vu du nombre de véhicules présents sur le parking de Dinoplagne®. Le site rouvrira donc chaque année de mai à octobre avant d'être fermé et protégé durant tout l'hiver.

05

Développement économique

Vice-présidente : Françoise DUCRET

ACTIONS 2015

Parc d'activité, Pépinière d'entreprises, Affaires foncières

La Communauté de Communes est propriétaire et gestionnaire du Parc d'Activité Économique des Etournelles à Châtillon-en-Michaille et de sa pépinière d'entreprises.

1/ PARC D'ACTIVITÉ DES ETOURNELLES :

Vente
à la SARLLS JTRANIMMOBILIER, en date du 30 janvier 2015, d'une parcelle de terrain sur le territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille, cadastrée AI 230, 266 & 275 «Au Fay», d'une contenance totale de 20a 24ca, constituant le lot n° 17 du PAE des Etournelles, moyennant le prix de 62 553,60 € TTC.

2/ PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES :

Cet équipement est doté de 8 ateliers de 165 m² chacun et permet l'accueil de créateurs d'entreprises.

Une convention d'occupation précaire de 23 mois est signée entre les parties, après avis de la commission sur les candidatures présentées. Le taux de remplissage en 2015 est de 75 %.

3/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES

Acquisitions

=> de la ville de Bellegarde-sur-Valserine, par voie d'échange en date du 29 décembre 2015 de 2 parcelles de terrain, sur le territoire de la commune de Bellegarde, cadastrées AB 302 «La Grosse Pierre» de 2a 97ca, et AH 106 «Aux Etournelles» de 7a 40ca ; échange réalisé moyennant l'€uro symbolique, sans soulte.

=> de la SCI AIR LIBRE VALSERINE, en date du 30 décembre 2015, d'une parcelle de terrain, sur le territoire de la commune de Bellegarde, cadastrée AH 104 «Aux Etournelles» de 1a 53, moyennant le prix de 4 896 € TTC.

=> de la SARL MT PAYSAGE, en date du 29 mai 2015, d'un tènement immobilier sur le territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille, cadastré AI 146, 149 & 129, «Au Fay», d'une contenance totale de 96a 88ca, moyennant le prix total de 960 000 € TTC, dont 496 800 € affectés à l'immeuble destiné à devenir le siège de la

CCPB, et dont 463 200 € affectés à la partie dédiée à l'activité économique.

Cession

=> à la ville de Bellegarde-sur-Valserine, par voie d'échange en date du 29 décembre 2015, de 3 parcelles de terrain, sur le territoire de la commune de Bellegarde, cadastrées AD 292 & 370 «Les Pesses» de 7a 50 et 19a 39ca, et AL 804 «Place Victor Bérard», de 2a 97ca ; échange réalisé moyennant l'€uro symbolique, sans soulte.

4/ ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN

Comme chaque année l'Établissement public foncier de l'Ain sollicite la CCPB pour connaître les projets d'acquisition à réaliser par ses soins ou ses communes adhérentes dans le cadre des opportunités foncières de l'année suivante.

- La commune de Plagne, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 298 lieudit «Le Village » dans le but de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation de logements en mixité sociale, d'une surface de 1647 m² pour un montant de 55 000 €.
- La commune de Châtillon-en-Michaille pour l'acquisition de parcelles au lieudit « Au Maillet » cadastrées A637, 423, 628, 430, 419, 425, 427, 420, 418, 429, 428, 424 et 422 pour une surface totale de 57 212 m² pour la réalisation d'équipements publics avec un coût de 1 et 2 € par m².

Développement économique Vice-présidente : Françoise DUCRET

La communauté de communes a pour objectif de mettre à disposition des entreprises les conditions nécessaires à leur développement pour assurer le maintien et favoriser le développement de l'emploi. Aussi, la CCPB accompagne les entreprises SONIMAT et TECNAM via la construction d'un bâtiment relais pour chacune des deux sociétés. Ces travaux ont été suivis par M. BEAUQUIS, Vice-président délégué au suivi des travaux et des chantiers.

LE BÂTIMENT RELAIS SONIMAT

La société Sonimat, spécialisée dans la soudure plastique industrielle par ultrasons et dont le siège social est basé à Lenclouire (86), a implanté son établissement secondaire dans le PAE des Etournelles.

Les travaux de construction de l'atelier relais Sonimat ont été confiés à l'entreprise ADC CONSTRUCTIONS de Lissieu (69). Les travaux ont débuté le 20 juillet, la charpente a été livrée le 17 septembre. La mise à disposition de ce bâtiment sera conclue sous la forme d'un contrat de crédit-bail entre la CCPB et la société SONIMAT.



LE BÂTIMENT RELAIS TECNAM

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise générale Perraud et associés de St-Jean-le-Vieux (01) pour effectuer la construction de l'atelier relais destiné à la société Technam. Les travaux ont débuté le 24 août.





Emploi et formation

Vice-présidente : Françoise DUCRET

ACTIONS 2015

ZOOM MÉTIERS

HÔTELLERIE-RESTAURATION (À BELLEGARDE)

- Information collective sur les métiers, le 12/03 : 40 participants
- Information collective sur l'alternance, le 19/03 : 15 participants
- Job dating, le 22/04 : 40 participants

INDUSTRIE (À BELLEGARDE)

- Information collective sur les métiers, le 09/06 : 30 participants
- Information collective sur l'alternance, le 23/06 : 60 participants
- Job dating, le 09/07 : 50 participants

BTS MUC (MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES) (À ST-GENIS-POUILLY)

- Information collective sur l'alternance, le 16/04 : 15 participants

LE FORUM DE L'EMPLOI

La 5^{ème} édition du Forum de l'Emploi, portée par la Maison de l'Emploi, de l'Économie et de la Formation (MEEF), a été organisée sur la commune de Châtillon-en-Michaille, dans sa salle des fêtes et son annexe au mois de mars.



LES CHIFFRES CLES

LE FORUM DE L'EMPLOI EN 2015 :

- » **45 établissements représentés dont 32 entreprises, 13 organismes de formation et institutions.**
- » **721 visiteurs enregistrés sur la journée entière.**
- » **340 offres d'emploi présentées (dans le Haut-Bugey, le Pays de Gex et le Pays Bellegardien).**
- » **86 postes pourvus en CDI, 20 en CDD de plus de 6 mois, 20 en CDD de moins de 6 mois, 15 en mission d'intérim, 6 créations d'entreprise, 5 départs en formation.**

06

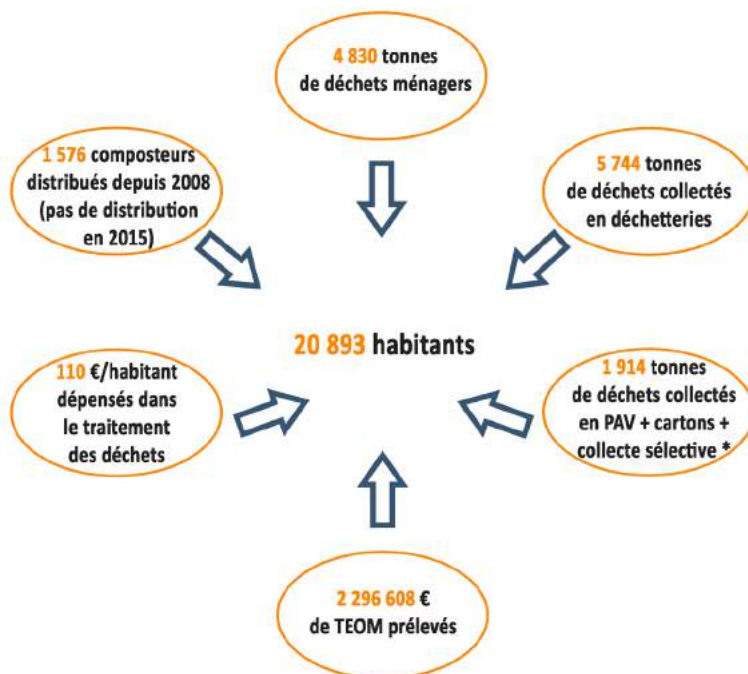
Déchets ménagers

Vice-président : Serge RONZON

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les chiffres de l'année 2015

Au cours de l'année 2015, 9 329 tonnes de déchets ont été collectés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien pour une population de 20 893 habitants.



* voir graphique p. 23

LES CHIFFRES CLES

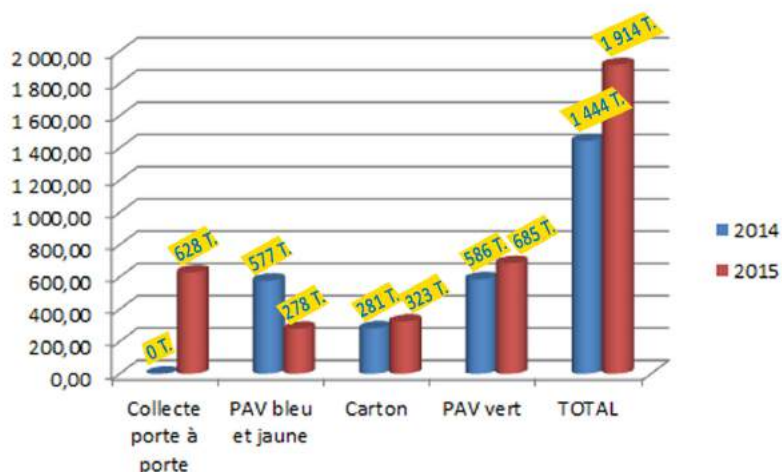
EN 2015 LE TRI C'EST :

- » + 32.5% de tri supplémentaire par rapport à 2014, soit une économie de 55 525 € sur l'année.
- » Au total, c'est un gain de 120 723 € réalisé grâce à l'évolution du système de tri.

Mise en place de la collecte sélective en porte à porte

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CCPB s'est engagée dans une démarche environnementale de collecte sélective des déchets en porte-à-porte sur les communes de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans. Les résultats étant très satisfaisants, la CCPB envisage d'étendre progressivement cette collecte en porte-à-porte aux 12 autres communes du territoire.

Évolution du tonnage des déchets triés



Les travaux réalisés



Afin de mettre en oeuvre la valorisation des déchets ménagers recyclables collectés en porte à porte, un quai de transfert a été construit dans la zone industrielle d'Arلود, sur le site actuel des services techniques de l'intercommunalité. La réception du chantier a eu lieu le 2 avril.



Les travaux des hauts de quai à la déchetterie d'Injoux-Génissiat sont achevés. Ils se sont déroulés du mardi 17 au jeudi 19 novembre. Le bureau Véritas a fourni les certificats de conformité le 19 novembre. La déchetterie a donc rouvert le 20 novembre.

07

Aménagement du territoire

Vice-président : Gilles THOMASSET

Prise de compétence : PLU

La loi ALUR, pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové du 24 mars 2014, prévoit un transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux Communautés de communes et d'agglomération au 27 mars 2017. Cependant, le transfert peut être opéré à tout moment.

Sur l'initiative de Patrick PERRÉARD et Gilles THOMASSET, plusieurs réunions d'information sur le PLU ont eu lieu en amont.

Ainsi, une 1^{ère} réunion d'information aux membres du bureau et aux Maires a eu lieu le 11 juin à Châtillon-en-Michaille : les maires des communes de la CCPB, les vice-présidents, les agents concernés et un responsable de la Direction Départementale des Territoires étaient réunis pour s'informer et prendre position vis-à-vis de cette prise de compétence. Les 17 et 24 septembre se sont tenues deux réunions d'informations auxquelles tous les conseillers municipaux des 15 communes ont été invités.

Le Conseil communautaire s'est prononcé le 1^{er} octobre en votant la prise en charge, dans le cadre de sa compétence obligatoire « Aménagement de l'espace », de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Les Conseils municipaux ont délibéré à leur tour avant que le préfet prenne l'arrêté modifiant les statuts de la CCPB le 18 novembre.

Le 30 novembre, une réunion d'information et d'échanges en présence des élus en charge de l'urbanisme et des secrétaires de mairie a eu lieu afin de comprendre les conséquences du transfert de la compétence à la CCPB.

Le 3 décembre s'est tenue la première **conférence intercommunale des Maires** en mairie de Bellegarde. L'objet de cette rencontre était de déterminer les modalités de la collaboration entre les communes et la Communauté de communes, autrement dit de définir la gouvernance politique pour élaborer le PLUi.

Également le 3 décembre, une réunion d'information sur le Programme local de l'habitat (PLH) s'est tenue en présence de la DDT, de l'élu et de l'agent en charge du PLH à la Communauté de communes du Pays de Gex, afin que les élus du Pays Bellegardien puissent mesurer l'intérêt d'élaborer un PLH conjointement avec le PLUi. Ainsi, lors du Conseil communautaire du 17 décembre a été prescrit l'élaboration d'un PLUiH (plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat).



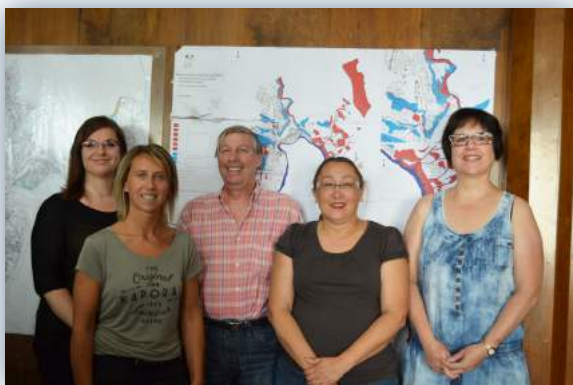


08

Nouveau service commun

Vice-président : Henri CALDAIROU

Création du service ADS



L'équipe ADS

La Communauté de communes du Pays Bellegardien a franchi un palier supplémentaire en créant son premier service mutualisé. Le service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) a officiellement ouvert le 1^{er} juillet. Les bureaux se trouvent dans l'enceinte de la mairie de Bellegarde-sur-Valserine. Les objectifs sont de proposer aux communes un dispositif garantissant la sécurité juridique et la tenue des délais de la procédure d'instruction tout en recherchant des économies d'échelle et de moyens et en harmonisant les demandes d'urbanisme sur l'ensemble des mairies.

La compétence communale n'est pas transférée puisque le Maire reste le signataire des actes.

Ceci est une conséquence de la loi ALUR qui retire peu à peu certaines missions à la DDT (Direction Départementale des Territoires), dont l'examen des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes de moins de 10 000 habitants regroupées au sein d'une intercommunalité.

« *L'intercommunalité apparaît la mieux placée pour prendre le relais, sans se substituer aux pouvoirs des maires qui continueront toujours à accepter ou refuser, et donc signer les permis de construire. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétences, mais d'une mutualisation des services* », précise le président de la CCPB et maire de Châtillon-en-Michaille, Patrick PERRÉARD, qui insiste sur « *la volonté des maires d'être performants* ».

Les deux communes de Montanges et Surjoux n'y adhèrent cependant pas encore car c'est une compétence qui appartient pour le moment à l'État.



09

finances

Vice-président : Gilles MARCON

LE BUDGET GÉNÉRAL 2015

La Communauté de Communes a choisi de faire évoluer les taux d'imposition :

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION

Année	%	Taxe Habitation	Taxe Foncière	Taxe Foncière Non Bâti	Cotisation Foncière Non bâti	Taux Professionnel Zone
2012	+ 2 %	2,43	2,08	4,68	2,91	21,33
2013	+ 2 %	2,48	2,12	4,77	2,97	21,44
2014	+ 3 %	2,55	2,18	4,91	3,06	21,50
2015	+ 3%	2,63	2,25	5,06	3,15	21,50

EMPLOI DE LA COMPENSATION FINANCIERE FRANCO GENEVOISE 2015

45ème versement					
THEMATIQUE	OPERATION	LIBELLE	FONCT Propositions	INVEST Propositions	TOTAL
POLITIQUE ECONOMIQUE	ADE	Participation coût de fonctionnement	90 000 €		103 000 €
	Pôle éco-construction + Forum de l'emploi		13 000 €		
ENVIRONNEMENT	Collecte sélective			172 000 €	172 000 €
AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE	ARC SM		75 000 €		
	Siège CCPB			450 000 €	525 000 €
GRAND EQUIPEMENT INTERCOM	Centre Aquatique	Échéance emprunt + Investissement	280 000 €	120 000 €	400 000 €
POLITIQUE TOURISTIQUE	Schéma développement touristique	Dinoplagne		100 000 €	100 000 €
TOTAL GENERAL			458 000 €	842 000 €	
TOTAL CFFG 45ème versement			1 300 000 €		
REVERSEMENT		Budget Général	100 000 €		100 000 €

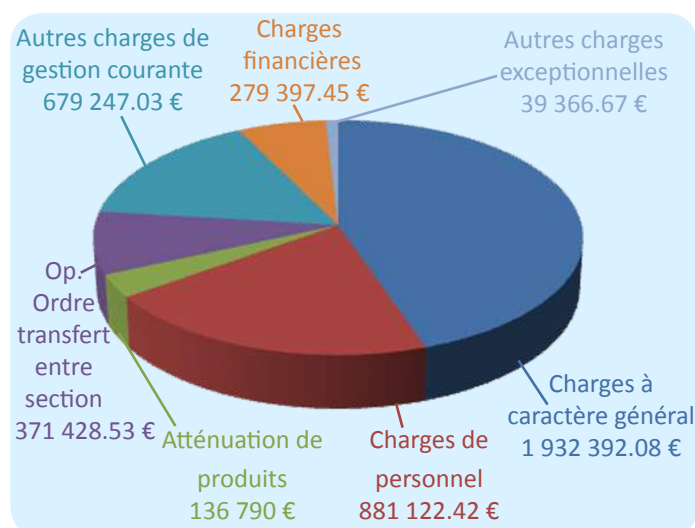
Progression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Année	Population INSEE	Résid. Second.	Popul. DGF	Montant	Progrès
2012	21 346	615	21 961	228 825 €	-2,41
2013	21 542	621	22 163	235 917 €	3,10
2014	21 492	608	22 100	202 229 €	-14,28
2015	21 483	601	22 084	112 967 €	- 44,14

BUDGET SERVICE GÉNÉRAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

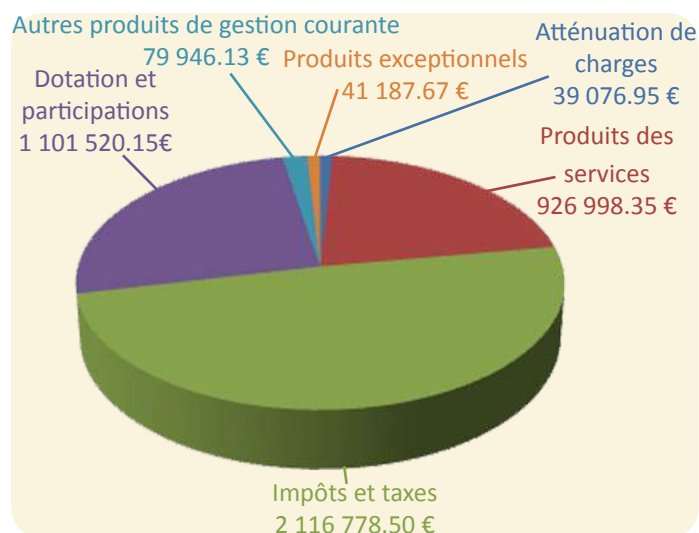
Dépenses de fonctionnement CA 2015

4 319 744.18 €



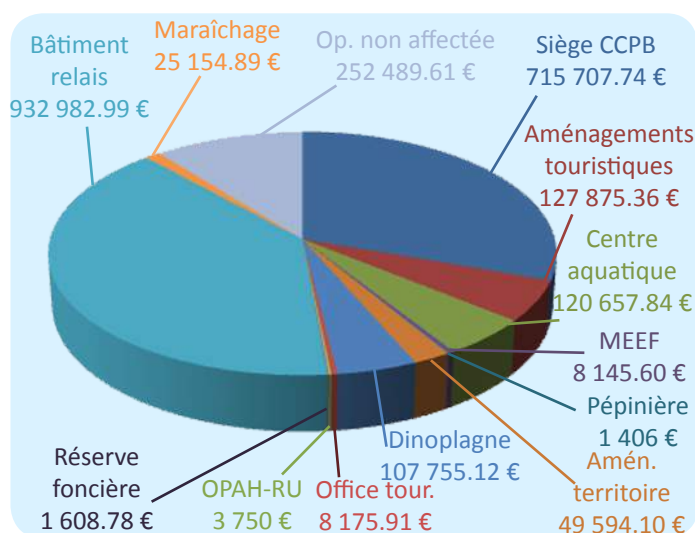
Recettes de fonctionnement CA 2015

4 305 507.75 €



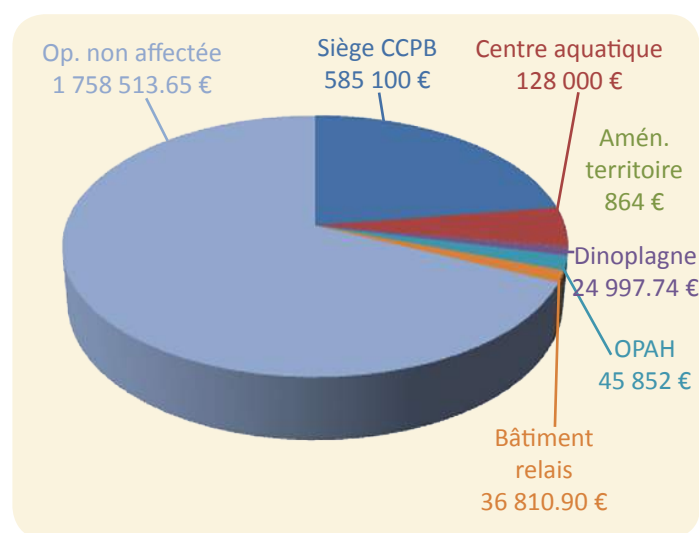
Dépenses d'investissement CA 2015

2 355 303.94 €



Recettes d'investissement CA 2015

2 580 138.29 €



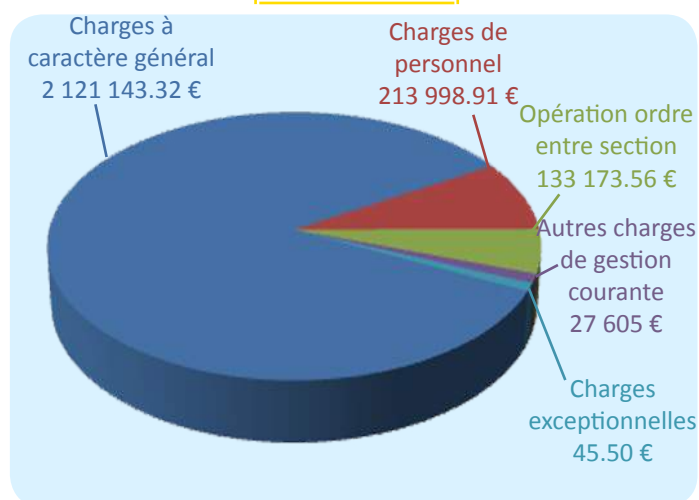
Finances

Vice-président : Gilles MARCON

LE BUDGET GESTION DÉCHETS MÉNAGERS : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

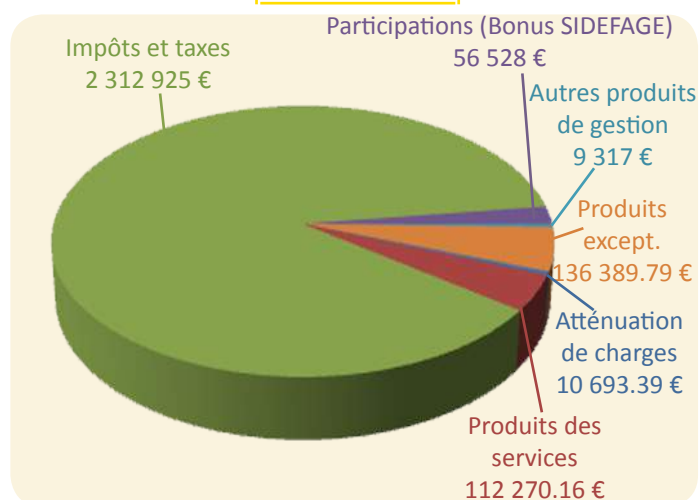
Dépenses de fonctionnement CA 2015

2 519 663.61 €



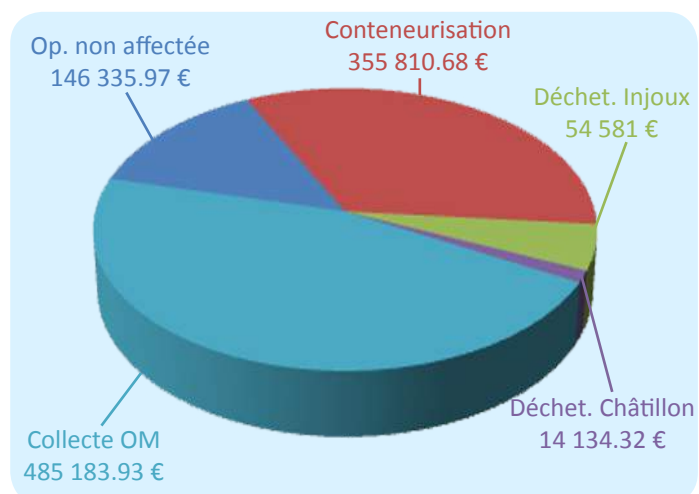
Recettes de fonctionnement CA 2015

2 638 123.34 €



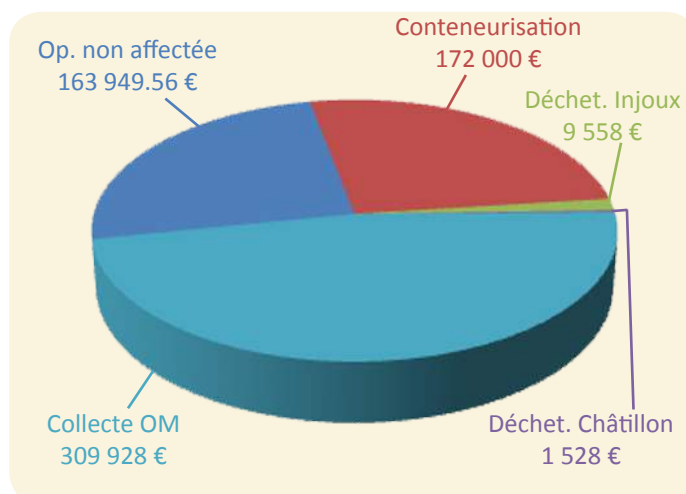
Dépenses d'investissement CA 2015

1 056 045.90 €



Recettes d'investissement CA 2015

656 963.56 €





Seniors et santé

Vice-président : Gilles MARCON

Le bilan de l'activité 2015

Le CLIC du Pays Bellegardien présente un bilan d'activité générale important pour l'année 2015 :

- De nombreuses actions planifiées d'information et de prévention (17 modules) ont été organisées en direction des usagers (507 participants au total).
- La rencontre Interclub du Pays Bellegardien organisée lors de la Semaine Bleue a eu à nouveau, pour sa deuxième édition à Injoux-Génissiat, un réel succès : plus de 130 personnes y ont participé, venues de toutes les communes et de tous les établissements (EHPAD-MARPA) du Pays Bellegardien.
- Des outils de coordination gériatrique, toujours très utilisés, demeurent à disposition : cartes MÉMO, fiches de liaison et annuaires gériatriques en ligne (près de 3 000 visites cette année).
- Une communication élaborée est toujours effectuée (site internet, annuaires en ligne, communication presse, lettre Info-CLIC, pochette, logo, etc.).
- Un travail partenarial actif :
 - » des réunions de travail interprofessionnelles ;
 - » des informations communes ;
 - » les Commissions de suivi avec les élus du Pays Bellegardien ;
 - » des réunions de Coordination Sanitaire et Médico-Sociales (430 situations suivies en 2015) ;
 - » l'Antenne Relais Cellule de Prévention des Situations de Détresse des Personnes Agées du Pays Bellegardien (30 familles suivies dans ce dispositif) ;
 - » des conventions de partenariat signées entre le CLIC et les acteurs gériatriques locaux (34 cette année).

LES CHIFFRES CLÉS

- » **259 personnes âgées concernées par les entretiens individuels (soit près de 400 entretiens par an, dont environ 5 % de «suivi-qualité» élaborés auprès des personnes et familles pour les situations les plus délicates).**
- » **398 contacts ont été pris avec les professionnels autour de situations particulières d'usagers (+ 200 % par rapport à 2014). Le rôle de coordination du CLIC autour des usagers devient prédominant depuis 2 ans.**
- » **De nombreuses demandes d'ordre général (200 par an) émanent encore régulièrement des professionnels.**

2015 : Lancement de la Charte Territoriale des Aînés MSA, de la MAIA, du réseau MNÉMOSIS pour les situations complexes et malades d'Alzheimer et du Pôle Service Seniors et Santé CCPB

LA CHARTE DE SOLIDARITÉ DES AÎNÉS

La réunion de lancement sur la charte de solidarité des Aînés s'est déroulée à la salle des fêtes de Villes le 7 mai en présence de Patrick PERRÉARD, Président de la CCPB, Gilles MARCON, Vice-président du CLIC du Pays Bellegardien, Guy SUSINI, maire de Villes et de la délégation de la MSA.

Cette charte a pour vocation de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de développer les solidarités et les services autour et avec les retraités, quel que soit leur niveau d'autonomie. Elle vise à développer de manière combinée les 4 champs d'actions suivants :

- Le soutien au lien social et aux solidarités de proximité ;
- La valorisation des engagements et de l'expérience des retraités ;
- La promotion du « bien vieillir » et la prévention des risques liés au vieillissement ;
- Le développement ou le maintien d'une offre de services ou de structures de proximité.



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ET 10 ANS DU CLIC

L'assemblée plénière du CLIC s'est déroulée le 25 juin à la salle des fêtes de Saint-Germain-de-Joux, où le Vice-président Gilles MARCON a exposé les temps forts de l'activité 2014, les perspectives 2015 et le bilan financier. La Charte Territoriale des Solidarités avec les Aînés (MSA Ain-Rhône) a été présentée et signée avec les différents partenaires. Un film d'une dizaine de minutes a été projeté relatant les 10 ans du CLIC.

SEMAINE BLEUE

Dans le cadre de la Semaine Bleue qui s'est déroulée du 12 au 18 octobre, le CLIC a organisé un après-midi de jeux de société pour les aînés à la Salle des Fêtes d'Injoux-Génissiat le 15 octobre. Un vrai succès puisque 130 retraités étaient présents !



DÉMÉNAGEMENT DU CLIC

Le service du CLIC s'est installé dans ses nouveaux locaux situés au 5 rue des Papetiers à Bellegarde (ancien siège de la Communauté de communes du Pays Bellegardien).

11

Agriculture

Vice-président : Jean-Marc BEAUQUIS

Installation d'un maraîcher sur le territoire

Le projet de maraîchage a pour objet de répondre aux besoins d'approvisionnement en légumes frais des consommateurs du Pays Bellegardien, l'offre locale étant quasiment inexistante. Ce projet prévoit la mise à disposition à un maraîcher des moyens élémentaires à son exploitation, afin que soit approvisionnées, en légumes frais sous label «Agriculture Biologique», prioritairement les cantines scolaires du Pays Bellegardien. En complément, d'autres débouchés sont envisageables.

Le plan de financement a été élaboré : le montant des travaux s'élève à 258 170 € HT et celui de l'ingénierie à 41 413 € HT. 75% des dépenses sont couvertes par des subventions de la Région et du Département.

Les différents marchés de travaux ont été attribués aux entreprises suivantes :

	<i>Désignation des Lots</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant HT</i>
01	Terrassements - VRD	FAMY Sas	71 230, 00
02	Maçonnerie	GALLIA	45 000, 00
03	Charpente bois – Couverture – Zinguerie - Bardage	LYAUDET CHARPENTE	77 910, 94
04	Menuiserie PVC Intérieure et Extérieure	NINET Frères	12 714, 74
05	Plâtrerie – Peinture - Isolation	PONCET CONFORT DECOR	11 703, 98
06	Plomberie - Sanitaires	MONNIER	11 953, 90
07	Electricité – Chauffage Electrique - VMC	BALLAND JACQUET	21 000, 00
08	Carrelages - Faiences	CARRELAGE DU RHONE	6 655, 50

Total hors TVA : 258 169, 06

TVA à 20% : 51 633, 81

Montant TTC : 309 802, 87

LE FORAGE

Un sourcier est venu confirmer la présence d'eau sur le terrain d'environ 3,5 hectares.

Ce projet de maraîchage comprend en effet une opération de forage, d'une profondeur de 23 mètres environ, afin d'assurer l'irrigation et le lavage des cultures. Le forage a débuté le 10 septembre.



12

Services à la population

Vice-présidente : Jacqueline MENU

ACTIONS 2015 EIJAA, Arche de Noé, OPAH-RU

ENTREPRISE D'INSERTION DES JEUNES ET ADULTES DE L'AIN (EIJAA)

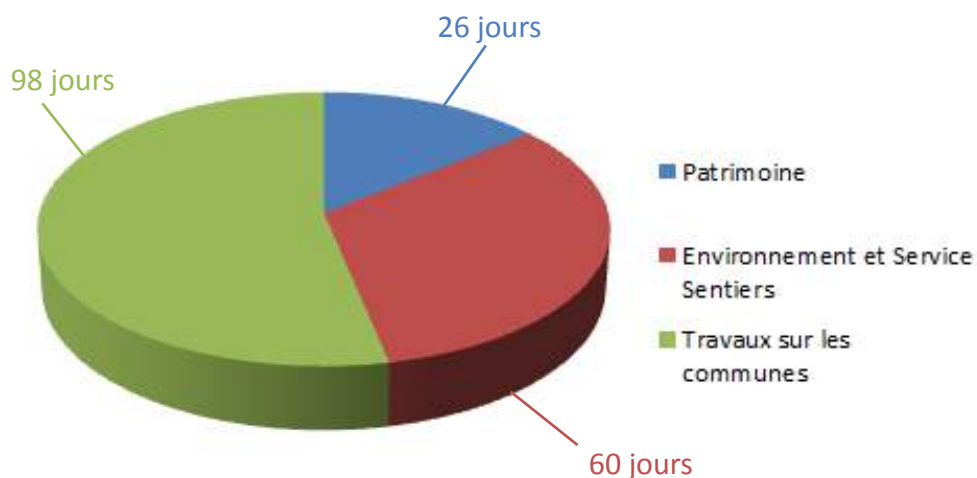
L'Entreprise d'Insertion des Jeunes et Adultes de l'Ain (EIJAA) accompagne les personnes en rupture avec le monde du travail afin qu'elles reprennent goût à la vie sociale par l'acquisition d'une expérience de travaux en lien avec la nature. L'équipe EIJAA intervient sur les sentiers touristiques pour leur entretien régulier mais également pour d'autres travaux à la demande des communes.



L'EIJAA a accueilli son nouvel encadrant en avril :

Titulaire d'un Bachelor d'école d'ingénieur en Gestion de la nature (équivalent licence), Vincent PONARD, 34 ans, a intégré l'EIJAA dans le Pays de Gex en tant qu'encadrant en mai 2014. Il remplace aujourd'hui sur le territoire du Pays Bellegardien Michaël SERVOZ, qui lui, rejoint le Pays de Gex. Vincent a sous sa coupe 4 à 5 personnes avec lesquelles il intervient sur les chantiers.

Activité 2015 : 184 jours



L'ARCHE DE NOÉ

La CCPB, dans le cadre de sa compétence optionnelle «Services à la population», assure un service de fourrière animale pour le compte de ses 15 communes membres. Des communes non membres, extérieures à son territoire, peuvent bénéficier de

ce service par la mise en place d'une convention.

Pour exercer cette mission et assurer l'exploitation du service, la CCPB a contracté avec l'association l'Arche de Noé, qui gère le refuge situé au 14 rue Léonard de Vinci

à Arlod, commune de Bellegarde-sur-Valserine.

Les animaux trouvés sur la voie publique sont gardés dans ce lieu d'accueil provisoire en attendant d'être récupérés par leurs maîtres.

Bilan Année 2015	Chiens		Chats	
	Trouvés	Rendus	Trouvés	Rendus
Janvier	7	6	4	3
Février	6	5	7	0
Mars	3	1	4	0
Avril	4	4	5	0
Mai	4	4	18	0
Juin	4	3	3	0
Juillet	5	5	7	0
Août	2	2	2	0
Septembre	4	4	4	0
Octobre	9	9	0	0
Novembre	4	3	1	0
Décembre	4	1	0	0
TOTAL	56	47	55	3

L'OPAH-RU

Une OPAH - RU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) a été lancée en 2012, pour 5 ans.

Cette action de soutien à l'amélioration de l'habitat privé, à destination des propriétaires occupants et bailleurs, est menée en partenariat avec l'État, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le

Département de l'Ain, la CCPB et les 15 communes du territoire ; le PACT de l'Ain en assure l'animation.

En 2015, 8 dossiers de propriétaire occupant et 3 dossiers de propriétaire bailleur ont été traités.

13

Communication

Président : Patrick PERREARD

ACTIONS 2015

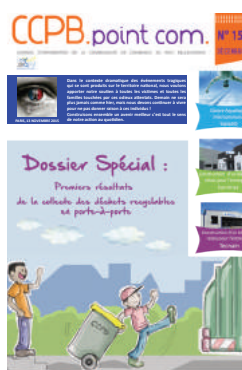
Le partenariat associatif

La CCPB poursuit ses actions de communication, de promotion et de partenariat auprès du milieu associatif. Elle continue à soutenir les actions envers les acteurs locaux lors de manifestations traditionnelles et événementielles, sportives ou culturelles, organisées par leurs soins pour l'animation du territoire du Pays Bellegardien. À cet effet, il a été décidé d'allouer :

- ⇒ 1 900 € pour les organisations et associations caritatives
- ⇒ 6 130 € pour les établissements de santé pour personnes âgées
- ⇒ 9 800 € pour les associations sportives et culturelles
- ⇒ 24 000 € pour les associations socio-économiques, de loisirs et diverses

Les moyens de communication de la CCPB

LE BULLETIN ANNUEL DE LA CCPB



Le N° 15 du magazine d'information intercommunal est paru en décembre 2015, avec, en couverture, une illustration de la collecte sélective en porte à porte. À l'intérieur, une interview du gérant de l'entreprise TECNAM et une autre du directeur de SONIMAT, deux entreprises qui ont fait le choix de s'installer dans

un bâtiment relais. Un dossier spécial est aussi consacré aux premiers résultats de la collecte sélective en porte à porte suivi d'un rappel des consignes de tri.

L'INFO COM COM

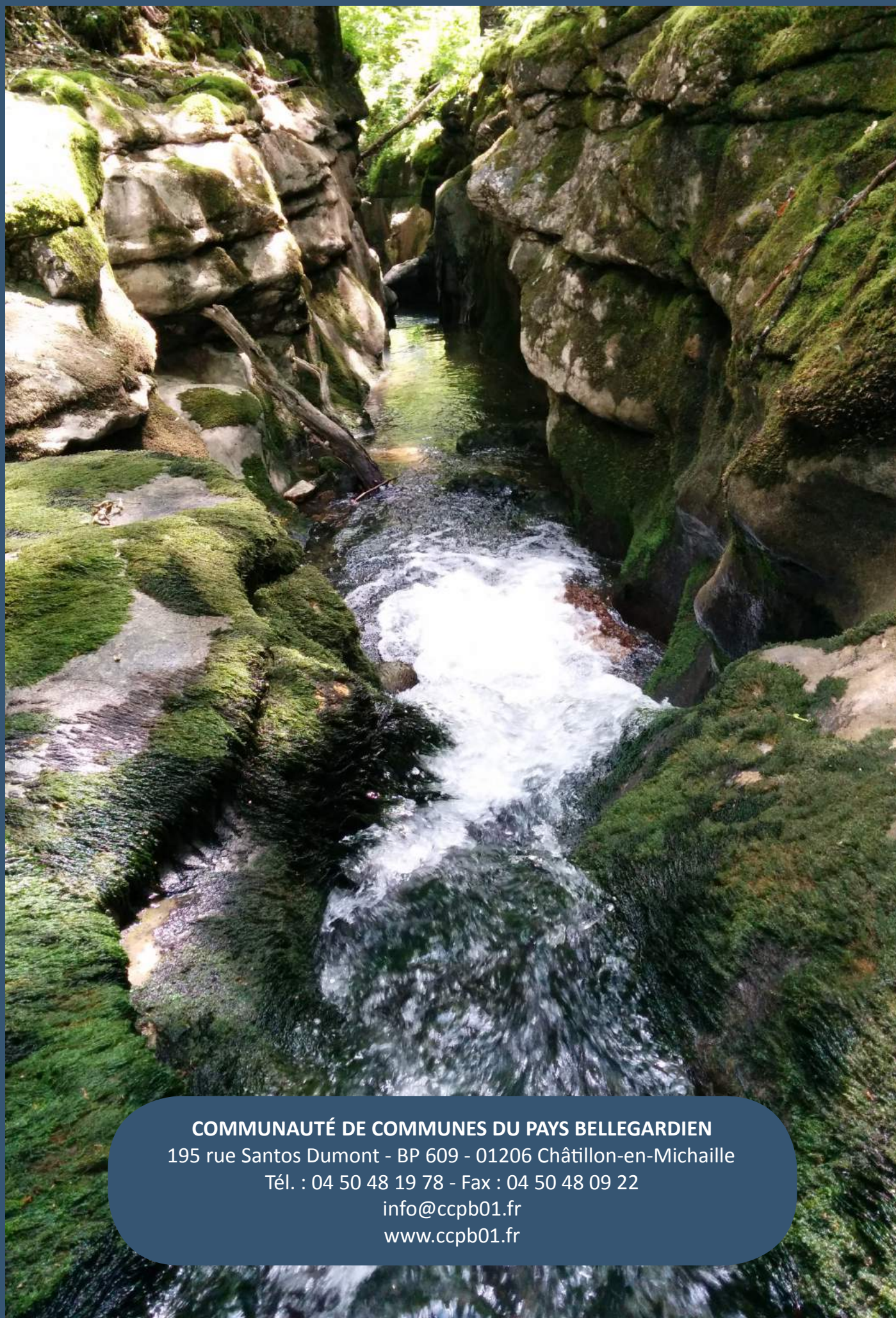


Afin de développer la communication interne, une lettre d'information bimensuelle à destination des élus communaux et communautaires de la CCPB a été créée le 5 mars 2015. Nommée *Info Com Com*, cette lettre rapide, claire et synthétique a pour objectif

d'informer sur les décisions prises au sein de la CCPB et d'assurer un lien primordial entre tous les conseillers. Présentée au format numérique, elle offre les renseignements indispensables utiles à chaque élu.

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ADE	Agence de développement économique du Pays de Gex / Pays Bellegardien
AOTU	Autorité organisatrice de transports urbains
ARC-SM	Assemblée régionale de coopération du Genevois – Syndicat mixte
CA	Compte administratif
CAO	Commission d'appel d'offres
CAPEB	Confédération de l'artisanat, des petites entreprises et du bâtiment
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CCPB	Communauté de communes du Pays Bellegardien
CCPG	Communauté de communes du Pays de Gex
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CG	Compte de gestion
CU	Certificat d'urbanisme
CLET	Commission locale d'étude des transferts de compétences
CLIC	Centre local d'information et de coordination gérontologique du Pays Bellegardien
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
DAC	Document d'Aménagement Commercial
DDR	Dotation de développement rural
DGE	Dotation globale d'équipement
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DP	Demande préalable
DMS	Déchets médicaux spéciaux
DOB	Débat d'orientation budgétaire
EIJA	Entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier de l'Ain
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
GPEC	Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
GRETA	Groupe d'établissements
MEEF	Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation du Pays Bellegardien
MOP	Maîtrise d'ouvrage publique
ONF	Office national des forêts
OPAH-RU	Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
PA	Permis d'aménager
PAV	Point d'apport volontaire
PC	Permis de construire
PD	Permis de démolir
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR-HJ	Parc naturel régional du Haut-Jura
POS	Plan d'occupation des sols
PPP	Plan de Paysage Prioritaire
PSD	Projet stratégique de développement
SCOT	Schéma de cohérence territoriale du Pays Bellegardien
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SM	Syndicat mixte
SRU	Loi SRU : loi de solidarité et de renouvellement urbain
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TH	Taxe d'habitation
TPU	Taxe professionnelle unique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VAE	Valorisation des acquis par l'expérience



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN
195 rue Santos Dumont - BP 609 - 01206 Châtillon-en-Michaille
Tél. : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22
info@ccpb01.fr
www.ccpb01.fr